

Paris, le 15 novembre 2000  
Réf. AC/TF-02211/00-PV/AG2000-CAA

**Destinataires :**

**Messieurs les Présidents des Clubs du CAA**

Cher Président,

Tout d'abord, suite à la signature du Protocole Transport de la Convention Alpine, qui a été signé par les Ministres de l'Environnement lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence Alpine le 31 octobre 2000 à Lucerne, je voulais vous faire part de ma grande joie et de mon profond soulagement. Je tiens à remercier sincèrement Peter HaBlacher (OeAV) délégué du CAA à la Convention Alpine, au nom du CAA. Il a fait preuve au cours de ces 10 dernières années d'une conviction profonde et inébranlable et d'un travail acharné qui ont finalement porté leurs fruits.

Un bonheur n'arrivant jamais seul, il a également été décidé à l'unanimité de mettre en place un secrétariat permanent, appelé de nos vœux à Munich le 12/12/99, pour la mise en œuvre de cette Convention Alpine.

Vous trouverez ci-joint le procès verbal de l'Assemblée Générale du Club Arc Alpin, qui s'est tenue le 9 septembre 2000 en Suisse à Meiringen.

La charte de l'an 2000 (Cf. point 2 du PV) qui n'existait qu'en langue française, a été traduite en langue allemande par le CAF et vous sera transmise avant le 30/11/00. Ainsi, comme certains d'entre vous le souhaitaient, vous pourrez la présenter au Comité Directeur de votre club, et l'adopter le cas échéant. Le CAI (R. de Martin) se charge de traduire le document en italien. Je demanderais aux PZS d'en faire de même pour le slovène.

Pour ce qui concerne la déclaration d'objectifs du CAA, (Cf. point 2 du PV), vous disposez jusqu'au 30/11/00 pour désigner un membre de votre club, qui rejoindra le groupe de travail piloté par Georges Elzière. Ce groupe se réunira avant la prochaine rencontre des Présidents, afin de pouvoir adopter le document lors de cette rencontre.

Le dernier paragraphe de la motion du CAI sur les liaisons Interstations (Cf. Point 6 du PV) doit être légèrement revu sur le fond. Le CAF en a pris la charge. Il sera ensuite adapté en italien, et en allemand, puis entériné par la CAA à Milan, avant d'être publié dans la presse.

Je vous ai adressé le 28/09/00 le dossier complet du projet de coopération dans les Alpes (Nœud Alpin) conjointement avec les Amis de la Nature et CIPRA International, dont le suivi de l'élaboration a été confié au DAV (Cf. point 4 du PV).

Pour ce qui concerne les autres décisions qui ont été prises lors de cette AG, veuillez vous référer aux différents encadrés dans le PV.

Je vous prie d'agréer, Cher Président, mes salutations très distinguées.

André CROIBIER  
Président

- Compte-rendu de l'AG du CAA